



Revalorisations à la rentrée 2023

montants calculés pour un professeur certifié ;
montants tous non indexés et non majorés à l'académie de la Réunion

Lors de la rentrée 2023 la **part fixe de l'ISOE** sera portée à 2550 € annuels, soit une augmentation de 1294 € bruts annuels.
À cette revalorisation sans condition correspondant à un **gain de 92 € mensuels nets**, s'ajoute :

Le « pacte » au collège et au lycée général et technologique

Le pacte se compose de trois « blocs » de missions supplémentaires au service normal de l'enseignant, **sur la base du volontariat** et selon les besoins identifiés dans chaque établissement.

Le « bloc » est rémunéré par une **part fonctionnelle de l'ISOE**, à hauteur de 1250 € bruts annuels, soit le montant exact d'une IMP.

Ils sont hiérarchisés et conditionnés (sans vraiment le dire explicitement) à l'acceptation du « bloc » n°1:

| Bloc de missions | Quotité horaire annuelle | Rémunération annuelle brute | Nature des missions |
|------------------|--------------------------|-----------------------------|---|
| n°1 | 18 | 1250 € (69€/h) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement de courte durée (sans critère de classe ou de discipline) dans l'établissement. <p style="text-align: center;">PRIORITAIRE</p> |
| n°2 | 24 | 1250 € (52€/h) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation au dispositif «Devoirs Faits » ▪ Accompagnement des élèves en difficulté dans le cadre des « Stages de Réussite » proposés pendant les vacances scolaires, notamment dans les secteurs défavorisés. |
| n°3 | 24 | 1250 € (forfaitaire) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination et mise en oeuvre de projets pédagogiques innovants, notamment dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) éducation. ▪ Accompagnement renforcé des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment les élèves en situation de handicap. ▪ Coordination du dispositif de découverte des métiers de la 5eme à la 3eme : Prise en charge des élèves par niveau, coordination et animation du dispositif et lien avec les entreprises. |
| Total | 66 | 3750 € | <p>Les HSA, HSE et IMP (coordonnateurs, référents...) sont conservés sans modification. La nouvelle part fonctionnelle de l'ISOE s'ajoute à ces dispositifs indemnitaires.</p> |